



DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL
2 Av. Camille Chautemps
37000 TOURS
Tél 02.47.32.24.11 Fax 02.47.32.82.28

Tours, le 11 septembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT

Madame, Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale qui se déroulera le :

VENDREDI 02 OCTOBRE 2020 à partir de 18h15

à la Maison des sports de Touraine,

Le Bas Champeigne, 37210 PARCAY MESLAY

Nous rappelons que seules les associations à jour de leurs cotisations aux instances fédérales ont voix délibératives à l'Assemblée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des associations présentes ou représentées. La présence des clubs est obligatoire.

Le vote par correspondance est interdit.

S'ils ne sont pas titulaires d'une carte d'officiel (Fédération, Ligue ou District), les délégués représentant les associations affiliées doivent être titulaires d'une licence depuis au moins six mois, avoir atteint la majorité légale, selon l'Article X des Statuts du District.

Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, un seul représentant par club sera autorisé à participer à l'Assemblée. Le port du masque sera obligatoire. Les modalités de cette Assemblée Générale pourraient évoluer. Si tel était le cas, nous vous en informerons.

Les pouvoirs seront reçus à l'entrée de la salle entre 18h15 et 19h00. Ils devront être signés et revêtus du cachet du club.

Si votre club s'absente, les pouvoirs seront reçus par courriel avant le mardi 29 septembre 2020 et exclusivement auprès de l'adresse mail suivante : direction@indre-et-loire.fff.fr

Un délégué peut représenter au maximum cinq associations, y compris la sienne, à condition qu'il représente déjà celle-ci.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la réunion et divers documents.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, veuillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments sportifs.

Patrick BASTGEN

Secrétaire Général